

- Stage passerelle A2->A
 325 €uros
- Stage de perfectionnement : matinée
 205 €uros
- Stage de perfectionnement : journée
 255 €uros

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : / / Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Telephone : _____

Mail : _____

Date :	<input type="checkbox"/> Lundi 22 mars	<input type="checkbox"/> Vendredi 21 mai	<input type="checkbox"/> Lundi 05 juillet	<input type="checkbox"/> Lundi 06 septembre
	<input type="checkbox"/> Lundi 05 avril	<input type="checkbox"/> Lundi 31 mai	<input type="checkbox"/> Lundi 12 juillet	<input type="checkbox"/> Lundi 20 septembre
	<input type="checkbox"/> Lundi 19 avril	<input type="checkbox"/> Vendredi 11 juin	<input type="checkbox"/> Lundi 09 aout	<input type="checkbox"/> Lundi 11 octobre
	<input type="checkbox"/> Lundi 10 mai	<input type="checkbox"/> Vendredi 25 juillet	<input type="checkbox"/> Lundi 23 aout	<input type="checkbox"/> Lundi 18 octobre

• Location

Location matériel : Dorsale : 15 €uros Combinaison : 35 €uros

Location autre matériel : Renseignement, tarif et réservation : autoecolefegele@gmail.com

Location moto : Renseignement, tarif et réservation : autoecolefegele@gmail.com

• Repas supplémentaire

Repas supplémentaire : 15 €uros X =

• Total général

€uros

• Dossier pour Stage passerelle :	• Règlement :
-----------------------------------	---------------

Cerfa 06 et photos : <input type="checkbox"/>	Espèces : <input type="checkbox"/> (Chèque de caution)
Attestation de domicile : <input type="checkbox"/>	Chèque : <input type="checkbox"/> (à l'ordre du Club TP55)
CNI et Permis de conduire : <input type="checkbox"/>	Carte Bancaire : <input type="checkbox"/> Site ou téléphone
	Virement bancaire : <input type="checkbox"/> (RIB sur demande)

	Signature : _____ Date : _____
--	--------------------------------

- L'assurance corporelle pour les motards est offerte.
- L'assurance ne comprend pas l'assurance de votre moto
- Je déclare avoir lu et accepté les conditions de ventes de Fégelé Formations
- Je déclare avoir pris connaissance et rempli le document « décharge de responsabilité »



DECHARGE DE RESPONSABILITE

Dans le cadre des journées de formation organisées par l'Auto école Fégelé sur le circuit de Chambley.

Je soussigné(e) Mdégage le circuit et l'organisateur de toute responsabilité dans le cas où je causerais, par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage quel qu'il soit, à un tiers, un usager, un salarié du circuit, ou à moi-même, durant ma présence dans l'enceinte du circuit.

L'auto-école Fégelé rappelle que le but de cette formation est d'acquérir des techniques de conduite et pilotage moto dans un endroit sécurisé et en aucun cas une compétition ni l'occasion de réaliser des performances sportive.

Je déclare également :

- être en bonne santé
- n'être sous l'effet d'aucun traitement, médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit,
- avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales,
- plus généralement, ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit,
- être titulaire du permis de conduire correspondant au type de véhicule utilisé,
- avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé,
- être muni d'un équipement en bon état (casque, dorsale et gants, bottes, combinaison une pièce ou 2 pièces zippées en cuir ou synthétique),
- être titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour de cotisation.

Je renonce d'ores et déjà à engager toutes actions judiciaires à l'encontre du circuit et de l'organisateur dès lors que :

- je serais victime d'un accident dans l'enceinte du circuit,
- ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage dont je serais à l'origine à l'occasion de ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je m'engage enfin à quitter immédiatement l'enceinte du circuit dès lors que je manquerais aux obligations figurant dans le règlement du circuit.

L'auto-école Fégelé ne peut être tenue responsable des accidents dont pourraient être victimes les pilotes ou accompagnateurs (tant au niveau corporel que matériel) et des vols qui surviendraient pendant la journée.

L'auto-école Fégelé se réserve le droit d'exclure, et sans remboursement de sa journée, tout pilote ne respectant pas les règles de sécurité, manquant de respect à l'organisation, au personnel du circuit ou ayant un comportement dangereux.

L'auto école Fégelé vous rappelle:

- que la loi française oblige que tout véhicule à moteur soit assuré à l'année par son propriétaire
- que le pilote déclare être parfaitement informé des dispositions légales et réglementaires concernant les nuisances sonores et s'engage à respecter les règles édictées par la limite imposée par le circuit de Chambley.
- que des différences de niveau entre les participants sont possibles et que le respect et la prudence sont de mises,
- que le pilote doit avoir réellement conscience des risques importants qu'il prend par cette pratique et s'informer auprès de sa compagnie d'assurance afin de connaître les garanties d'indemnisation en cas de dommages corporels (assurance individuelle accident).

Je déclare être suffisamment couvert par une assurance personnelle individuelle accident et renonce à engager toutes actions judiciaires à l'encontre de l'auto-école Fégelé en cas de dommages corporels survenant lors d'un accident sur la piste ou dans l'enceinte du circuit.

NOM.....Prénom.....

Signature (avec mention lu et approuvé)

Personne à contacter en cas d'accidentTél. :